



# Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social Filière Travail social

1	Intitulé du module		pratique 2	2025-2026
	Code T.TS.SO352.FP2EE.F.24	Type de formation *  ☑ Bachelor ☐ Master ☐ MAS	S □ EMBA □ DAS □ CAS	☐ Autres
	Niveau  ☐ module de base  ☐ module d'approfondissement  ☐ module avancé  ☑ module spécialisé	Caractéristique  ☐ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO		Organisation temporelle  □ semestre de printemps  □ semestre d'automne  □ module sur 2 semestres  automne et printemps  □ Autres
2	Organisation			
	Crédits ECTS *	Langue ☐ allemand  ☑ français	anglais	
	Promotion EE23			
	Semestres 5-8			
	Module de 27 crédits ECTS englobant deux parties :			
	<ul> <li>la partie "terrain" réalisée dans un lieu de formation pratique qui équivaut à 24 crédits ECTS</li> </ul>			
	<ul> <li>la partie "intégration" réalisée en école et la validation de la supervision qui équivaut à 3 crédits ECTS</li> </ul>			
3	Prérequis avoir validé le(s) module(s)			
	avoir suivi le(s) module(s) Pas de prérequis Autres			
	Autres prérequis			
	L'étudiant-e doit avoir validé sa FP	1.		

1/5 11.09.2025





Domaine HES-SO Travail social Filière Travail social

## 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

Les étudiant-e-s au terme de leur deuxième période de formation pratique (FP2) développent l'ensemble des 8 compétences du Plan d'études cadre (PEC20). Pour chaque compétence, un niveau d'exigences relatif à la formation pratique spécifique est attendu. (Cf. matrice des compétences pour la formation pratique du BATS)

### Objectifs généraux d'apprentissage incluant la partie « terrain » et la partie « intégration » :

À l'issue de ces parties, l'étudiant-e sera capable de :

- Expliciter le mandat et le contexte institutionnel, les types, modèles et méthodes d'intervention, les personnes accueillies, les problématiques et les besoins (identification du prescrit)
- problématiques et les besoins (identification du prescrit)

  Elaborer et réaliser son programme d'apprentissage en identifiant les compétences spécifiques à acquérir et à développer en tenant compte de la réalité du terrain
- Discerner les situations professionnalisantes qui permettent le développement des 8 compétences attendues et les mettre en œuvres
- Mentionner les activités, les tâches, les moyens et les ressources (théoriques, matérielle, personnelle) dont il dispose pour faire face aux situations professionnalisantes et ainsi développer les compétences attendues
- face aux situations professionnalisantes et ainsi développer les compétences attendues

  Mobiliser des modalités d'évaluation comprenant les critères et les indicateurs afin d'attester du développement des compétences
- Développer une posture réflexive (écrite et orale) et critique de la pratique professionnelle
- Présenter et analyser des actions professionnelles en faisant des liens entre les dimensions théoriques et pratiques afin de comprendre et problématiser des situations de travail, des interventions sociales
- Prendre en compte les dimensions éthiques inhérentes à la profession
- Élaborer une démarche auto-évaluative notamment à travers le portfolio
- Identifier les éléments significatifs de son processus de construction identitaire notamment en définissant son option professionnelle





Domaine HES-SO Travail social Filière Travail social

## 5 Contenu et formes d'enseignement \*

#### Contenu : partie "terrain" :

En co-construction et avec le soutien méthodologique de la praticienne formatrice et du praticien formateur (PF) puis avec la-le répondant-e de formation pratique (RFP), un programme d'apprentissage sera élaboré sous la forme d'un Dossier de Contrat Pédagogique Tripartite 2ème partie (DCPT2). Ce programme est travaillé dans une logique d'alternance intégrative et doit permettre la mise en œuvre des compétences du référentiel Bachelor PEC20. A cette occasion, des rencontres régulières sont organisées entre l'étudiant-e, l'équipe et sa-son PF et/ou référent terrain (suivi pédagogique).

La le PF accompagne, soutient, confronte régulièrement l'étudiant-e et évalue en continu ses compétences. Si le programme d'apprentissage défini dans le DCPT2 devait être modifié notablement, les trois partenaires doivent donner leur accord.

### L'étudiant-e sera donc amené à :

- S'impliquer dans son activité professionnelle et mettre en œuvre le programme d'apprentissage élaboré dans le cadre du DCPT2
- Réaliser avec sa-son PF une évaluation intermédiaire formative
- Confronter ses positionnements professionnels et personnels en questionnant le sens de l'action au sein de son contexte professionnel

### Formes d'enseignement : partie "terrain" :

- Encadrement pédagogique par un Praticien Formateur ou une Praticienne Formatrice (PF), qui s'appuie sur un dispositif de formation institutionnel
- Encadrement pédagogique par un-e Répondant-e de Formation Pratique (RPF) qui s'appuie sur un dispositif école
- Supervision pédagogique individuelle

### Contenu partie "intégration" :

- Rencontre avec la-le RFP autour de l'actualisation du bilan de compétences
- Séquence de préparation à l'analyse de pratiques professionnelles
- Présentation des modalités d'évaluation
- Séquences d'analyse de pratiques professionnelles

### Formes d'enseignement : partie "intégration" :

- Cours en plenum
- Groupes d'analyse de pratiques professionnelles Travail individuel et/ou de groupe

3 /5 11.09.2025





Domaine HES-SO Travail social Filière Travail social

## 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

Évaluation : écrite et orale

Modalité d'évaluation et de validation : partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social") et le document "Le guide-cadre de la formation pratique"

- L'étudiant-e doit aller au terme de la période de FP contractualisée dans le DCPT1.
- L'étudiant-e doit réaliser au minimum 170 heures heures effectives de travail par semestre dans le lieu de formation pratique.
- L'étudiant-e doit élaborer en co-construction le DCPT2 avec sa-son PF et sa-son RFP. Le DCPT2 doit être signé par les 3 parties.
- L'étudiant-e doit rédiger un rapport écrit (autoévaluation).
- L'étudiant-e doit réaliser un bilan d'évaluation conjointe.
- L'étudiant-e doit respecter les exigences et délais de réalisation des différentes étapes de la FP.

Le temps de formation réalisé dans le lieu de formation pratique se conclut lors du bilan d'évaluation conjointe dont l'organisation et l'animation est placé sous la responsabilité de l'étudiant-e. À l'issue de ce bilan, la-le PF, la-le RFP rédigent le Dossier de Contrat Pédagogique Tripartite 3ème partie dans lequel ils évaluent la FP. Pour se faire, ils tiennent compte notamment des différents points ci-dessus et du rapport écrit du-de la PF, ainsi que du retour oral et/ou écrit du-de la RFP.

La partie formation "terrain" est validée selon les modalités d'attribution des crédits ECTS (notation de A à F).

### Modalités d'évaluation et de validation : partie "intégration"

- Participation à l'intégralité des différentes séquences de formation.
- Présentation et analyse de situations issues de la pratique professionnelle.
- Réalisation et validation de la « table ronde évaluative » le 18 juin 2027 Réalisation d'un processus de supervision pédagogique de 10 heures, attesté au plus tard 10 jours après la fin des rencontres.
- Respect des exigences et des délais de réalisation des différentes étapes de la FP.

L'ensemble des exigences ci-dessus doivent être réalisées pour obtenir la validation (acquis/non acquis) de la partie intégration. Si une ou plusieurs exigences ne sont pas réalisées, un travail de compensation peut être demandé selon les situations suivantes :

- En cas de non-participation à l'intégralité des séquences de formation, le travail de compensation consiste à réaliser une vidéo en lien avec l'analyse de pratiques professionnelles. Un document de consignes sera remis aux étudiant-e-s précisant le travail
- En cas de non-validation ou d'absence à la table ronde évaluative, une seconde session est prévue le 9 juillet 2027.

La validation de la partie intégration doit être obtenue avant la fin du semestre au cours duquel se déroule la partie "terrain". Les cas particuliers sont réservés (prolongement de FP, etc.).

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS correspondants à la période de formation pratique. La note obtenue pour la partie de formation « terrain » sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie d'intégration soit acquise (selon l'art. 11 al. 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social entré en vigueur le 14 septembre 2020).

En cas d'interruption de la partie "terrain", une rencontre tripartite est organisée en présence des partenaires du dispositif FP. La partie "intégration" ne sera pas acquise et la note de « F » sera prononcée pour l'ensemble du Module FP1.

7 Modalités de remédiation *	7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *
remédiation possible	remédiation possible
pas de remédiation	pas de remédiation
<ul> <li>Autres modalités (préciser ci-dessous)</li> </ul>	<ul> <li>Autres modalités (préciser ci-dessous)</li> </ul>

4 /5 11.09.2025





Domaine HES-SO Travail social Filière Travail social

### Autres modalités de remédiation

#### Remédiation

Il n'existe pas de possibilité de remédiation, selon l'art. 29, al. 7, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.

#### Répétition du module

L'étudiant-e qui n'a pas validé-e le Module FP2, doit le répéter dans son entier (partie "terrain" et partie "intégration"), lors de la période de formation pratique suivante. Elle-il doit également participer à une séance FP afin de faire le point sur son échec et actualiser son bilan de compétences.

#### 8 Remarques

#### Aucune

### 9 Bibliographie

### Documents de référence du dispositif de formation pratique

- Dispositions d'application sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social. Version du 10 décembre 2020
- Annexe 1 : Matrice des compétences pour la formation pratique du BATS
- Annexe 2 : Guide-cadre sur la Supervision pédagogique du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social
- Annexe 3 : Définition de la situation professionnalisante
- Le guide cadre de la formation pratique

### Documents en lien avec les analyses de pratiques professionnelles

- Altet Margerite, 2000, L'analyse de pratiques -une démarche de formation professionnalisante
- Chami Jean, Humbert Chanta, 2014, Dispositifs d'analyse des pratiques et d'intervention
- Fablet Dominique, 2004, les groupes d'analyses des pratiques professionnelles une visée avant tout formative
- Lagadec Anne Marie, 2009, L'analyse des pratiques professionnelles comme moyen de développement des compétences -Ancrage théorique, processus à l'oeuvre et limites de ces dispositifs Lamy Maurice, 2011, Propos sur le gease
- Pasche Gossin Françoise, 2010, Une approche centrée sur l'activité d'un formateur d'enseignants réflexions à propos d'un « entretien en Dyade »
- Perrenoud Philippe, 2005, D'où viennent les savoir mobilisés dans une analyse de pratiques Robo Patrick, 2005, Pourquoi, comment analyser sa pratique professionnelle

### 10 Enseignant-e-s

Tschachtli Nelly Widmer Marc

### Responsable de module 3

Mikael Shelton

# Responsables de la Coordination de la Formation Pratique

Nelly Tschachtli, Jean-Luc Bourqui

Descriptif validé le \* Le 1er septembre 2025 Descriptif validé par \* Etienne Jay Responsable de filière